

ADMINISTRATION COMMUNALE  
DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE  
**Service Urbanisme**  
M. Jean Demannez  
Avenue de l'Astronomie, 13  
1210 BRUXELLES.

V/Réf : P.U. 19.348  
N/Réf. : AVL/CC/SJN-2.81/s.464  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Chaussée de Louvain, 101.  
Transformation de la façade d'angle au niveau du rez-de-chaussée. Régularisation.  
(Correspondant : E. Lehanse)

En réponse à votre lettre du 23 septembre 2009, sous référence, réceptionnée le 1<sup>er</sup> octobre, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 7 octobre 2009, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne sur un immeuble situé dans la zone de protection de l'église de Saint-Josse, classée comme monument par arrêté du 04/06/2009.  
Elle porte sur la régularisation des transformations effectuées à la façade d'angle du rez-de-chaussée commercial et consistant à remplacer la baie de fenêtre et son allège ainsi que la porte d'entrée latérale existantes par une porte centrale plus étroite bordée de deux fenêtres sans allèges dont elle est séparée par des trumeaux massifs.

***La Commission estime que la nouvelle devanture est acceptable et elle n'émet donc pas de remarque sur la demande de régularisation.***

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Isabelle LEROY  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. VANDERBECQ